



La Chotta

Bulletin municipal de Vieillevigne

N°29 - Janvier 2019

LE MOT DU MAIRE

Vieillevignaises, Vieillevignois,

Cette Chotta clôture une année 2018 agitée au niveau national avec, en novembre et décembre, un mouvement spontané « Gilets jaunes » au travers duquel nombre de français ont exprimé une inquiétude profonde vis-à-vis de leur niveau de vie. Le gouvernement a décidé d'organiser, début 2019, une consultation citoyenne via les collectivités locales. La mairie de Vieillevigne participera afin de permettre à chacun de s'exprimer.

Le premier étage de la participation citoyenne à la vie de la cité est la commune. Aussi j'invite tous ceux qui le souhaitent à oser et y participer au travers des associations, que je remercie pour leurs actions, mais aussi au sein du conseil municipal qui sera renouvelé en 2020.

2018 a vu se réaliser plusieurs chantiers à Vieillevigne avec la rénovation complète du foyer rural, la mise aux normes de l'accès à l'école élémentaire, la réfection de chaussées, l'avancée du plan local d'urbanisme, le vote définitif du nommage des rues...

Vieillevigne a été aussi à la pointe du combat au sein de la communauté des communes des Terres du Lauragais pour défendre le modèle de la redevance des ordures ménagères contre la taxe qui a finalement été choisie.

2019 sera la dernière année pleine pour l'équipe municipale et l'avènement de projets déjà sur les rails comme le plan local d'urbanisme, la mise en place des nouvelles adresses. D'autres projets sont lancés : rénovation de la croix du cimetière, rénovation du court de tennis, lancement d'un diagnostic sur l'église afin de préparer un plan pluriannuel de travaux.

Toute l'équipe municipale s'associe à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Laurent Miquel



1

SOMMAIRE

Le mot du maire	p 1
Etat-civil	p 2
Vie du village	p 2
Le mot des associations	p 5
Informations utiles	p 8

ETAT-CIVIL



Naissances

1er août 2018 : Eleanore GACHES
15 août 2018 : Mathys LEYGNADIER COLLIGNON
21 août 2018 : Anaïs DUPUY

Arrivées

Famille Coelho/Azzopardi (Lazières)
Famille Jacquemin (Lazières)
Henri Antoine (Lazières)

Mariages

16 juin 2018 : Delphine GILBERT
et Yannick HONORAT

Départs

M. et Mme Mottes

VIE DU VILLAGE

Travaux terminés pour le foyer rural et l'école

En 2018, la municipalité a réalisé la rénovation de la salle du foyer rural, elle en avait grand besoin. Le plafond a été refait avec des matériaux anti-bruit pour améliorer l'acoustique. Le mur du fond a été isolé de l'humidité et peint en blanc pour permettre de réaliser des projections cinématographiques.

Le sol a été recouvert avec un plancher synthétique plus agréable pour les danseurs et nos gymnastes. L'électricité a été remise aux normes et l'éclairage remplacé par des dalles lumineuses LED.

La rénovation de cette salle a nécessité un budget de 25 828 € HT.



Chantier citoyen en septembre

A la fin de l'année nous avons terminé la mise aux normes « handicap » de l'école primaire en y ajoutant une rampe d'accès. Cette dernière devait être réalisée en même temps que la réfection de l'école, mais le rejet par l'architecte des bâtiments de France du modèle de rampe initialement prévue nous a contraint à réaliser l'opération en deux étapes.

La rénovation complète de l'école avec mise en conformité a représenté un investissement de 61 400 € HT.

L'ensemble de ces travaux, école et foyer ont été subventionnés à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoire.

La réfection de la voirie dans le quartier Cammas a été réalisée en fin d'année.

En 2019 d'autres travaux sont envisagés comme la réfection du terrain de tennis, la clôture de l'école côté mairie. Ces projets feront l'objet de discussions lors de l'élaboration du budget 2019. Nous allons aussi lancer une étude pour la mise en sécurité et sauvegarde de l'église.

La commission Travaux

Le foyer rénové



Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée par Yannick Bellens, sur sa maison en haut du village en face du stop. Nous le remercions de cette initiative.

Le principe : chacun y dépose les livres qu'il a envie de partager et qu'il a aimés, chacun prend ce qui lui plaît !

N'hésitez pas !



De la REOM à la TEOM

Depuis de nombreuses années, le service de ramassage des ordures ménagères et la déchèterie sont financés par une redevance facturée une fois par an. Cette redevance, qui a provoqué beaucoup de commentaires en 2018 au regard de son augmentation, était adaptée au volume des déchets produits en s'appuyant sur la composition des foyers.

Depuis la création de la communauté des communes des Terres du Lauragais, une partie du territoire était financé par la redevance (ex Cap Lauragais) et l'autre partie par la taxe. La taxe ou TEOM est calculée sur la valeur locative des locaux et prélevée avec la taxe foncière.

En 2018, la communauté des communes a souhaité harmoniser le mode de financement sur l'ensemble du territoire. Cette harmonisation a fait l'objet d'études, de réunions, de débats. En tant que membres de la commission environnement, nous avons dénoncé à plusieurs reprises une présentation orientée et non équilibrée des deux modes de financement. La redevance est la méthode la plus juste car adaptée à l'utilisation du service et fondée sur le principe pollueur payeur. Elle est aussi la marche naturelle vers l'incitatif qui deviendra à plus ou moins long terme obligatoire.

Malgré tout notre investissement contre une TEOM moins égalitaire, cette dernière a été votée pour une mise en application dès 2019. Nous continuerons à travailler au sein de la commission environnement notamment pour le vote du pourcentage de calcul de la TEOM.

Vous pouvez simuler le montant de votre TEOM pour 2019 avec le calcul suivant :

Base du logement X 14,40 %* = votre cotisation

La base du logement correspond à la **base propriétés bâties** du bien retenue pour le calcul de la **taxe foncière** ou la **moitié de valeur locative brute** du bien retenue pour le calcul de la taxe d'habitation.

* Taux estimé non encore voté pour 2019

Pour une habitation dont la base propriétés bâties est de 3500, le montant de la TEOM sera de $3500 * 14,4\% = 504$ Euros.

Pour une habitation dont la base propriétés bâties est de 2500, le montant de la TEOM sera de $2500 * 14,4\% = 360$ Euros.

Pour une habitation dont la base propriétés bâties est de 1500, le montant de la TEOM sera de $1500 * 14,4\% = 216$ Euros.

Dénomination des voies : dernière ligne droite

Le travail de nommage des rues et de numérotation des maisons est maintenant terminé. Le conseil municipal a sélectionné le modèle de plaques de rue et de numéros d'habitation et des devis ont été établis. Le choix de l'assemblée communale s'est porté sur la société Signaux-Girod qui sera chargée de poser les plaques de rues.

Dans quelques semaines, nous vous adresserons des courriers vous donnant vos nouvelles adresses et vous expliquant les démarches à suivre pour informer les différentes administrations.

Les numéros de rues vous seront distribués et vous devrez les mettre en place. Les instructions de pose seront déterminées dans un arrêté municipal.



Aménagement du Rivals

En juillet dernier, Vieillevigne a subi des inondations suite aux fortes pluies. Le Rivals est sorti de son lit et ses eaux ont envahi le quartier Lazières, provoquant des dégâts dans plusieurs maisons. Le lit du cours d'eau étant bouché par endroit en aval du Cammas, les eaux se sont écoulées dans le chemin vert de Sainte Germaine.

Le Conseil Municipal a demandé à la Communauté de Communes « Terres du Lauragais » de mandater un expert pour obtenir des conseils sur la remise en état du Rivals. Mathieu Maurice du Syndicat du Bassin Hers Girou a rencontré le Maire et ses adjoints sur le terrain.

Les grands principes de la restauration du Rivals sont de recréer le lit du cours d'eau en aval, de conserver un maximum d'arbres et d'arbustes pour consolider les berges et limiter le développement des ronces, de ménager des zones pour ralentir l'eau.

Le long du chemin vert de Sainte Germaine, le lit du Rivals doit être dégagé des ronces et des repousses d'arbres ou d'arbustes trop centrales. Il doit être recreusé mais pas trop en profondeur. Il faut essayer de ménager des zones plus larges qui permettront de ralentir l'eau. L'écoulement de l'eau des champs vers le cours d'eau doit être favorisée en enlevant le bourrelet entre le chemin et le Rivals et en créant des dos d'âne en travers du chemin pour éviter l'écoulement de l'eau dans le chemin.

Pour la portion de Rivals entre Le Cammas et Lazières, il faudra effectuer une taille de la végétation à partir du lit du cours d'eau, en supprimant le bois mort. De Lazières à la station d'épuration, il faudrait laisser pousser des arbres ou des arbustes au bord du Rivals pour maintenir la

M. Maurice nous a rappelé qu'il est interdit de traiter les bords des cours d'eau et des fossés au glyphosate.

Les travaux vont être réalisés en plusieurs étapes et devraient inclure la restauration de la fontaine Sainte Germaine.



Le plan local d'urbanisme (PLU)

La révision du PLU se poursuit. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été soumis aux Personnes publiques associées pendant l'été. Cette consultation a mis en lumière des imprécisions dans le schéma d'assainissement collectif de la commune de Vieillevigne. Le SMEA travaille à corriger ce schéma. Les travaux de révisions du PLU

reprendront dès que le schéma d'assainissement sera corrigé. La prochaine étape est la révision du plan de zonage et le règlement associé.

Le PLU actuel est consultable sur le site internet de la mairie <http://www.mairie-vieillevigne-31.fr/> rubrique Mairie/Démarches partie Urbanisme.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

La Chouette école



L'association La Chouette Ecole, créée il y a tout juste un an, a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux parents dynamiques et motivés à la rentrée de septembre.

Cette association de parents d'élèves a pu proposer plusieurs événements aux enfants du village en 2018 :

Le Carnaval a permis d'accueillir le Printemps sous une pluie de confettis et de brûler le totem de l'hiver confectionné par les élèves pendant le TAP à l'école.

La fête de fin d'année a réuni petits et grands autour d'une multitude de jeux et d'un château gonflable, et a gâté les nombreux participants de la tombola avant de se restaurer sur place grâce à la buvette tenue par l'équipe.

Fin octobre c'est Halloween qui vous a fait frémir avec le porte-à-porte de nombreux petits monstres venus vous dépouiller de vos friandises... Les vieillévignois toujours généreux ont rempli les paniers des enfants pour éviter les mauvais sorts !

Le repas partagé de la rentrée a permis aux enfants de se retrouver pour jouer en dehors du temps scolaire et aux parents de se réunir lors d'un moment convivial.

Début décembre tous ont eu le plaisir de se rassembler également lors de la décoration du sapin de Noël de Vieilleville qui fut suivie d'un goûter partagé sous la halle du village. Les élèves ont eu la fierté de présenter à leurs parents les décorations préparées par leurs soins lors du TAP et leur ont trouvé une place dans les branches du sapin auprès des guirlandes et boules offertes par le comité des fêtes et de généreux donateurs !

Pour clôturer cette fin d'année de rires et de rêves partagés la Chouette École a également offert un spectacle de Noël nommé « La Chaise Bleue » interprété par la compagnie « Marche ou Rêve », qui a ravi les enfants et les adultes de l'école.

En 2019 l'association continuera à proposer plusieurs ventes de galettes des rois et de viennoiseries à domicile dont les bénéficiaires permettront cette année encore d'organiser des événements permettant de créer du lien entre les parents et graver de formidables souvenirs dans les mémoires des enfants du village.

La prochaine vente de galettes aura lieu le 18 janvier pour financer le carnaval du 17 mars.



Si vous souhaitez aider l'association n'hésitez pas à contacter l'équipe par mail à l'adresse lachouetteecole31290@gmail.com ou par téléphone au 06.62.58.00.66.

Toute l'équipe de la Chouette Ecole vous souhaite une excellente année 2019.

Association Communale de Chasse Agréée de Vieilleville

Quelques mots sur la saison de chasse qui va se terminer au 28 février.

Les prélèvements autorisés jusqu'à cette date ne concernent que le sanglier et le chevreuil (en battue), la bécasse des bois et les pigeons ramiers (à poste fixe dans les bois de plus de 3 ha). Le tir du faisan et du lapin va se clôturer le 20 janvier. Pour ce qui est de la perdrix et du lièvre, c'est terminé depuis le 18 novembre et le 1er décembre. Ces dates sont pratiquement reconduites tous les ans.

A ce jour, que retenir de cette saison cynégétique ? A peu de choses près, les mêmes remarques que l'an passé : Lièvre très stable. Perdrix en forte baisse malgré des lâchers de reproducteurs après la fermeture.

Faisans ? Pas ou très peu de souche sur le terrain. Il en reste en fin de chasse mais ils sont la proie de divers prédateurs qui détruisent aussi les couvées. Par ailleurs le biotope local ne leur est pas favorable, par manque de couvert entre autre.

Les ramiers (palombes) ont connu une année exceptionnelle mais, hélas, pas dans le Lauragais. Les fins fusils Vieillevignois n'en ont prélevé qu'une centaine !!

Le lapin est peu présent et c'est regrettable car c'est un gibier passionnant qui a le don d'énerver les chiens et le chasseur tant sa course est rapide et imprévue.

Le chevreuil est bien présent et se plaît sur notre territoire.

Pour ce qui est du sanglier, c'est une année

faste, parfois cinq, six sont prélevés lors d'une battue !! Il est la cause de gros dégâts et aussi de nombreux accidents. Il faut donc le réguler sérieusement, sachant qu'il y en a de plus en plus et que la facture des dégradations (payée par les chasseurs avec le timbre grand gibier, et non par les anti-chasse) est de plus en plus lourde... Ceci dit, quelques infos relatives à l'A.I.C.A : un garde particulier a été embauché avec des consignes d'être ferme si besoin, surtout en ce qui concerne la sécurité.

Le loto de novembre a confirmé son succès habituel avec un rapport fort honorable (merci à ceux qui ont pu se libérer et contribuer à ce succès).

Des améliorations nécessaires ont pu être réalisées à moindre coût au local, grâce encore à des spécialistes de bonne volonté. Un grand merci à ceux qui nous aident pour que notre activité cynégétique perdure et, en particulier, la municipalité pour son soutien.

Espérant que nos chers lecteurs ont passé de bonnes fêtes et que le père Noël a été très généreux, le Conseil d'Administration et moi-même souhaitons, pour vous et vos familles, une bonne et heureuse Année 2019.



Le Président de l'A.C.C.A de Vieilleville

Sports Loisirs Vieilleville : Gymnastique



Les séances de gymnastique font la joie de 16 participantes actuellement. Les cours, animées par Cathy, ont lieu tous les lundi soir de 19h30 à 20h30 dans la salle du foyer, rénovée en fin d'année et bien plus agréable qu'avant. Mesdames et messieurs, n'hésitez pas à les rejoindre !

→ séance hebdomadaire de gym - cotisation 45 € / personne / trimestre.

Contact : Christine Claustres 05.61.81.87.39

Sports Loisirs Vieillevigne

Belote



Les travaux du foyer terminés, nos rendez-vous hebdomadaires ont pu reprendre, toujours dans la bonne humeur. Venez agrandir notre équipe, vous serez très bien reçus, vous êtes assurés de partir avec un lot quelle que soit votre place.

Régulièrement les parties se terminent avant minuit, alors n'hésitez pas, nous vous attendons.

À bientôt

Pétanque



Les concours reprendront dès le mois de juin et se dérouleront comme chaque année le vendredi à partir de 20H30 jusqu'à fin septembre.

Le principe reste le même que l'an passé, à savoir formation des équipes par tirage au sort, concours en trois parties pour un tarif maintenu à 5 € par joueur.

Bonne année 2019 à tous !

Le Comité des fêtes



A tous,

Voici venu le temps de vous adresser tous nos vœux pour la nouvelle année. Des vœux de bonheur et de santé bien évidemment mais également pour notre village des vœux de belles festivités, de joyeuse convivialité, d'heureuses amitiés.

Merci à tous ceux qui croient encore que l'essentiel passe par le plaisir de l'échange et du partage.

Afin de continuer à cultiver tout cela, voici le programme pour 2019 :

Agenda 2019

Repas des aînés

Repas Cassoulet

Soirée Théâtre

Soirée Karaoké et tapas

Réunion préparation fête et repas partagé

Fête locale

Vide-grenier

Méchoui

Soirée théâtre

Assemblée générale

Dimanche 27 janvier

Dimanche 24 mars

Samedi 13 avril

Samedi 25 mai

Samedi 6 juillet à 18h

25_26-27-28 Juillet

Dimanche 8 Septembre

Dimanche 6 Octobre

Samedi 16 Novembre

Samedi 7 Décembre

Pour information, voici la constitution du bureau votée en décembre dernier :

-Président : Billon Cyril 06-13-18-04-54

-Secrétaire: Muet Christophe 06-98-91-03-18

-Trésorière: Miquel Véronique 06-52-97-74-75

Sincèrement,

Le comité des fêtes



INFORMATIONS UTILES

Mairie



☎ 05 61 27 15 22 — fax 05 61 27 27 14
Courriel : mairie.vieilleville@orange.fr
Site internet : www.mairie-vieilleville-31.fr

La mairie est ouverte au public :

- les lundis et vendredis matins de 9h à 12h,
- les mardis soirs de 17h à 19h.

Permanence de Monsieur le Maire : Vendredi de 9h à 12h.

Entretien sur rendez-vous auprès de la secrétaire, Véronique VIVIÈS.

Élections européennes



Les élections européennes en France auront lieu le dimanche 26 mai (un seul tour).

Depuis le 1er janvier 2019, il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales à tout moment de l'année, auprès de votre mairie.

Pour participer aux élections européennes, l'inscription doit avoir été faite avant le 31 mars 2019.

Site internet



www.mairie-vieilleville-31.fr

Vous pouvez retrouver sur le site internet de Vieilleville un lien vers l'exposition 14-18 qui a été présentée en juillet 2018 pendant la fête du village. Une partie des documents ont été scannés et sont ainsi mis à disposition à l'adresse suivante : <http://www.mairie-vieilleville-31.fr/> rubrique Découvrir Vieilleville, sous-rubrique Histoire.

Rédaction et mise en page : Nathalie HEWISON – Géraldine MARTIN-HOUSSART – Nathalie SOULOUMIAC

Rédaction articles des associations par les responsables.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Ecole



Ecole élémentaire ☎ 05 61 81 96 80
Maternelle ☎ 05 61 27 16 12
Courriel : ec0311058g@ac-toulouse.fr

Directeur : M. Pulito

Professeur de primaire : Mme Codron jusqu'au 11/03/2019 en remplacement de Mme Gervais

Professeur de Maternelle : M. Pulito

Environnement



Depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.

Entreprendre



Quatre entreprises sont installées à Vieilleville :

- Billon Dépannage : artisan plombier, chauffagiste ☎ 06 13 18 04 54
- SARL Souloumiac et Naudinat : entreprise de maçonnerie ☎ 05 61 27 16 99
- Taxi du Canal du Midi : entreprise de transport ☎ 06 61 76 45 48
- Da Santa rénovation, artisan ☎ 06 12 21 43 32

Deux assistantes maternelles exercent au village :

- Caroline Lasserre : ☎ 05 34 66 13 86/06 67 03 68 81
- Gwendoline Fenet-Garde : ☎ 06 78 85 61 00

Bonne Année 2019 !
